

## Infos # Covid-19

**Plan de continuité des services de la CUA et de sortie progressive du confinement  
Point de situation au 29 mai 2020**

Dans le cadre du plan de déconfinement, la CUA assure, par étapes et dans le respect strict des directives sanitaires et réglementaires, la réouverture de ses services selon les secteurs et modalités listés ci-après.

Parce que la sécurité des usagers et des agents est au cœur de ce dispositif de retour, progressif et aménagé, à la normale, la CUA accorde une vigilance toute particulière à la diffusion de messages d'information et de prévention dans tous ses établissements et services (gestes barrières, affichages, traçages au sol...). Le respect, par les usagers, des règles imposées par le protocole sanitaire conditionne l'accès au service.

**Accueil du public**

L'accueil mutualisé (Ville et CUA) de l'hôtel de ville est accessible au public, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Des permanences téléphoniques sont mises en place au sein des services pour répondre aux besoins des usagers.

**Collecte et élimination des déchets**

- La collecte des ordures ménagères et des recyclables fonctionne normalement (porte-à-porte et apport volontaire).
- Les déchetteries Alençon Nord (rue Nicolas Appert à Alençon) et Alençon Sud (route de Gesnes-le-Gandelin à Arçonnay) seront de nouveau accessibles aux usagers (munis de leur vignette) sans rendez-vous, à compter du mardi 2 juin, aux horaires habituels (horaires à retrouver sur [www.cu-alencon.fr](http://www.cu-alencon.fr)).
- L'accueil physique au service Déchets Ménagers (26 rue de Balzac - Alençon) sera de nouveau accessible au public à compter du mardi 2 juin (horaires à retrouver sur [www.cu-alencon.fr](http://www.cu-alencon.fr)).
- L'approvisionnement en sacs bleus et translucides, jusqu'alors suspendu, reprendra à compter du lundi 1<sup>er</sup> juin [voir modalités et conditions détaillées sur *CP-CUA Permanences distribution sacs bleus et translucides à partir du 1<sup>er</sup> juin*]. Pendant le confinement, l'utilisation de sacs noirs a été momentanément et exceptionnellement autorisée pour la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif. Il est aujourd'hui demandé aux usagers, avec le retour à la normale de l'approvisionnement en sacs bleus et translucides, de mettre fin à l'utilisation d'autres types de sacs.

Le **lundi 1<sup>er</sup> juin (jour férié)**, le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif sera assuré normalement dans les communes de la CUA collectées en porte-à-porte.

En cas de questions, les usagers peuvent appeler le numéro vert du service Déchets Ménagers (0800 50 89 81 - appel gratuit), laisser leur question et leur numéro de téléphone sur la messagerie du service. Ils seront rappelés dans un délai maximum de 24 heures.

**Transport urbain**

Le service Alto fonctionne normalement pour les lignes urbaines, les services PMR et TAD et les services spécifiques du transport scolaire (primaires et collèges). Seule la ligne 5 (Campus Express) n'est pas desservie.

Le port du masque est obligatoire pour tous les voyageurs dans les transports urbains et à partir de 11 ans dans les transports scolaires mais en cas d'oubli, il est possible de demander au chauffeur la fourniture à titre exceptionnel d'un masque pour voyager.

La mise à disposition pour les voyageurs de gel hydro-alcoolique à bord des bus est également possible sur simple demande au chauffeur.

Techniquement, la montée dans les bus se fait de nouveau par l'avant mais l'achat de titres de transport ne peut s'effectuer auprès des conducteurs ; l'achat des cartes ou des titres individuels doit se faire chez les dépositaires, tous ouverts à ce jour, ou à l'agence commerciale.

L'agence commerciale située place du Champ-Perrier est accessible au public (entrée limitée à 3 personnes), de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00 du lundi au vendredi et de 9 h à 12 h le samedi, avec protection physique, affichage des mesures de distanciation physiques au sol et mise à disposition de produits de nettoyage des mains.

### **Portage des repas à domicile**

Le service de Portage de repas à domicile pour les seniors est maintenu à l'identique.  
Numéro de téléphone CCAS 02 33 32 41 11.

### **EHPAD Charles Aveline**

L'EHPAD poursuit l'ensemble des missions destinées aux résidents accueillis dans le respect des recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé. Par ailleurs, un "Espace de convivialité" a été aménagé dans le hall d'accueil de la résidence pour les familles. Il est accessible, sur prise de rendez-vous.

### **Logement**

Le service Logement assure des permanences au public dans l'espace Rotonde sur rendez-vous uniquement (contact : 02 50 90 42 08 // [servicelogement@ville-alencon.fr](mailto:servicelogement@ville-alencon.fr)).

### **Alimentation en eau potable**

**Le service fonctionne normalement, sans restriction ni perturbation.** Les interventions chez les particuliers, limitées auparavant aux cas précis relatifs au manque d'eau au domicile du consommateur, à des fuites risquant de dégrader les biens chez un particulier ou à des désobstructions de canalisation ou de branchement pour éviter tout risque sanitaire, sont élargies au profit de prestations pour travaux de branchements neufs et de contrôle de branchements avant vente immobilière.

Le dispositif de relation avec les usagers reste actif : par téléphone et via les services digitaux. Seuls les accueils physiques sont fermés.

### **Gestion des autorisations d'urbanisme et ventes immobilières**

L'ensemble des autorisations administratives liées aux autorisations d'urbanisme (CU, DP, PC et PA) et aux ventes immobilières (droit de préemption) sont traitées. Une permanence est assurée pour toute information du public et des professionnels au numéro suivant : 02 33 32 41 53.

### **Réseau des médiathèques**

Depuis le mardi 26 mai 2020, un service provisoire d'emprunts et de retours est mis en place, pour tous les usagers du réseau des médiathèques dans les établissements suivants : Aveline, Perseigne et Courteille à Alençon, Champfleury, Saint-Germain-du-Corbéis et Saint-Denis-sur-Sarthon. Ces établissements sont accessibles à tous les habitants de la CUA pour les prêts et les retours. [voir modalités et conditions détaillées sur *CP-CUA-Réseau des médiathèques-Service d'emprunts et de retours sur RDV du 20 mai 2020*].

Pour rappel, la CUA a décidé de donner la possibilité à tous ses habitants, d'accéder aux ressources en ligne proposées par le réseau des médiathèques. Films de fiction ou documentaires, perfectionnement de l'anglais ou presse en ligne sont habituellement réservés aux abonnés. Pour permettre à tous ceux qui le souhaitent d'accéder aux ressources numériques, il est possible depuis le mardi 14 avril de s'y inscrire de manière dématérialisée.

Pour cela, envoyez vos nom, prénom, adresse, date de naissance et email en justifiant sur l'honneur ces informations à [mediatheques@cu-alencon.fr](mailto:mediatheques@cu-alencon.fr). Vous recevrez par mail vos identifiant et mot de passe valables 2 mois. Pour prolonger ensuite l'abonnement, il faudra se rendre dans l'une des 10 médiathèques du réseau, présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

À noter : les animations qui étaient programmées dans le réseau des médiathèques jusqu'au 15 juillet sont annulées.

### **Conservatoire à Rayonnement Départemental**

La continuité pédagogique, mise en place par l'ensemble de l'équipe enseignante, via un réseau de vidéoconférence ou via des envois de fichiers audio et/ou vidéo va se poursuivre prioritairement.

Les inscriptions/réinscriptions à titre individuel débuteront le lundi 8 juin. Le dossier est disponible sur le site [www.cu-alencon.fr](http://www.cu-alencon.fr). Il peut être retourné dûment complété par courriel [conservatoire@cu-alencon.fr](mailto:conservatoire@cu-alencon.fr) ou par voie postale (Communauté Urbaine d'Alençon - Conservatoire à Rayonnement Départemental - CS 50362 - 61014 Alençon Cedex). Pour tout renseignement, pour les retours des instruments ou pour aider les personnes à compléter le dossier d'inscription/réinscription, l'équipe administrative du Conservatoire se tient à disposition, sur rendez-vous. Les rendez-vous pourront être pris à compter du mardi 2 juin, par internet via une plateforme numérique <http://cu-alencon.fr/rdv-conservatoire/> ou par téléphone au 02 33 32 41 72, pour les personnes qui n'ont pas accès à internet.

### **Musée des Beaux-arts et de la Dentelle**

Le musée rouvrira au public le mardi 2 juin, pour des visites libres et uniquement sur réservation, dans le respect d'un protocole sanitaire strict, conformément aux préconisations gouvernementales. La réservation peut se faire par internet via une plateforme numérique <http://museedentelle.cu-alencon.fr/rdv/> (également accessible depuis le site internet du musée) ou par téléphone au 02 33 32 40 07 pour les personnes qui n'ont pas accès à internet. [voir modalités et conditions détaillées sur *CP - CUA - Réouverture du musée des Beaux-arts et de la Dentelle - 29 mai 2020*]

### **Restauration scolaire**

En lien avec l'ensemble des communes de la CUA, le service de restauration scolaire est assuré sur l'ensemble des sites communautaires.

### **Service Petite enfance**

Un recensement des besoins a été réalisé auprès des familles. Le principe de regroupement des établissements est maintenu pour la deuxième phase de déconfinement, prévue entre 2 et 22 juin. Néanmoins, en plus des multi-accueils de Courteille et Perseigne déjà ouverts, le multi-accueil de Montsort accueillera des enfants à compter du 2 juin. Pour rappel les enfants de la crèche de Villeneuve et de la halte-garderie de Saint-Germain-du-Corbéis sont accueillis au multi-accueil de Perseigne.

Les multi-accueils s'appuient sur une organisation interne et un cadre et sanitaire stricts. Des groupes de 10 enfants maximum sont organisés dans les espaces d'accueil, sans temps de rassemblement.

Au niveau de la crèche familiale, les assistantes maternelles accueillent les enfants habituellement pris en charge à leur domicile. Elles peuvent le cas échéant assurer des dépannages dans la limite de leur agrément en cours.

Au niveau du Relais Assistantes Maternelles (RAM), les permanences au public sont rouvertes sur rendez-vous exclusivement. Les animatrices peuvent être contactées par mail à l'adresse suivante [relais.assistantes@cu-alencon.fr](mailto:relais.assistantes@cu-alencon.fr).

À noter, l'accueil des familles à la Rotonde (inscriptions et paiement) est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

### **Maisons des Initiatives Citoyennes (MIC) de Perseigne et Courteille**

Les accueils de ces établissements sont de nouveau accessibles au public. Des protocoles de réouverture (impératifs sanitaires, organisations des locaux...) sont en cours de formalisation avec chacune des associations hébergées dans les MIC.

### Accompagnement des entreprises

La CUA a mis en œuvre sans délais des mesures de soutien à l'économie locale :

- en dispensant, sans justificatif, les entreprises de tout paiement d'intérêts moratoires ou pénalités de retard dans l'exécution de leurs engagements contractuels ;
- en accélérant l'engagement des dépenses et leur liquidation. Les mises en paiement des factures de marchés publics qui n'ont pas encore été réglées seront assurées dans les plus brefs délais.

La CUA se mobilise également aux côtés des Régions Pays de la Loire et Normandie pour abonder des dispositifs :

- Le **Fonds territorial Résilience**, mis en place par la Région des Pays de la Loire, en soutien avec les territoires, le département de la Sarthe et la Banque des Territoires, permet de répondre au besoin de trésorerie des commerçants, artisans, TPE, professions libérales... Ce dispositif est une avance remboursable pour les entreprises de 10 salariés et moins, ne pouvant pas accéder au Fonds National de Solidarité (volet 1&2). Critères d'éligibilité, modalités et dépôt de dossier, dès maintenant sur : [www.resilience-paysdelaloire.fr](http://www.resilience-paysdelaloire.fr) - Dispositif mobilisable jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet.
- Le dispositif "**Impulsion Relance Normandie**" proposé par la Région Normandie est une subvention destinée aux très petites entreprises, commerçants, artisans, de moins de 2 salariés ne pouvant accéder au Fonds National de Solidarité (volet 1&2) et ayant perdu au moins 30 % de leur chiffre d'affaire en avril 2020 par rapport à avril 2019. Infos + : [www.normandie.fr/un-nouveau-dispositif-pour-soutenir-leconomie-regionale](http://www.normandie.fr/un-nouveau-dispositif-pour-soutenir-leconomie-regionale) - Dispositif mobilisable jusqu'au 30 septembre 2020.

La Mission Développement Économique reste disponible pour les entreprises locales afin de les orienter vers les dispositifs et services compétents pour toutes démarches liées à la gestion financière ou fiscale des entreprises durant cette période de confinement (Lydie JAVELLE [lydie.javelle@ville-alencon.fr](mailto:lydie.javelle@ville-alencon.fr)//06 25 42 27 55 - Diana ANTIBE [diana.antibe@ville-alencon.fr](mailto:diana.antibe@ville-alencon.fr)//06 40 44 84 31).

### Camping de Guéramé

Anticipant la réouverture probable du camping avant même l'annonce du Premier Ministre le 28 mai dernier, les services de la collectivité finalisent à ce jour sa réouverture prochaine dans le respect d'un protocole sanitaire adapté.

### Centre aquatique Alencéa

Les services de la collectivité travaillent en lien avec le délégataire à la réouverture prochaine de l'équipement.

### Rappel, fermeture des établissements suivants jusqu'à nouvel ordre :

- le parc des expositions Anova
- les bureaux d'accueil de l'office de tourisme de la CUA à Alençon et Saint-Céneri-le-Gérei

### Contact :

Communauté Urbaine d'Alençon  
Tél. 02 33 32 40 00

Retrouvez toute l'actualité de la  
Communauté Urbaine d'Alençon sur  
[www.cu-alencon.fr](http://www.cu-alencon.fr)



et abonnez-vous à la newsletter !